

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°13 - publié le 23 octobre 2024





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°04

REUNION DU 22/10/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noelle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 10

Match n° 29238006, JS Livron 2 – RC Savasse 2, Seniors D5 poule E du 29/09/2024

Réclamation d'après match reçue du club de JS Livron concernant le match cité en objet portant sur la qualification et/ou la participation du joueur MANINGA Aboubacar licence n° 2548274623 pour le motif suivant :
« Ce joueur était en état de suspension lors de la rencontre citée en objet »

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 30/09/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Savasse, le 09/10/2024 qui ne nous a fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur MANINGA Aboubacar licence n° 2548274623 a été sanctionné de 7 matchs fermes par la commission de discipline le 17/04/2024, sanction applicable à compter du 15/04/2024.

Considérant qu'entre le 15/05/2024, date d'effet de la sanction et le 29/09/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre JS Livron, l'équipe de Savasse 2 a disputé que 4 matchs, le 28/04/2024, 05/05/2024, 26/05/2024 et 02/06/2024 .

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.





Considérant qu'il en résulte que le joueur n'avait pas purgé la totalité de ses matchs avec l'équipe de son club engagée en championnat Senior D5, jour où il a participé à la rencontre du 29/09/2024 face à l'équipe de JS Livron.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Savasse 2.**

En application des articles 16 des Règlements du District :

JS Livron 2 : 3 points ; 3 buts
Savasse 2 : - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de RC Savasse est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que les joueurs MANINGA Aboubacar licence n° 2548274623, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 28/10/2024 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BARBIER Jonathan**, licence n° 2518682510, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 28/10/2024** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

DOSSIER N° 11

Match n°28590881, FC Aubenas 1 / US Bas Vivarais 2, Seniors D4 poule F du 22/09/2024

Réserve d'avant match du capitaine de l'US Bas Vivarais sur la qualification et/ou la participation du joueur GERACI Cesar Illiasse du club de FC Aubenas n'est pas titulaire d'une licence mutation alors que la saison dernière était licencié au club de US Bas Vivarais et NABET Abdelghani bien que licencié à l'US Bas Vivarais cette saison a participé au match avec l'équipe de FC Aubenas.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 22/09/2024 pour la dire recevable.

Considérant que le club de FC Aubenas a saisi les licences des joueurs GERACI Cesar Illiasse et NABET Abdelghani pour la saison 2024/2025 comme une demande de nouveaux joueurs et non d'une demande de joueurs en mutation.

Considérant que cette non-déclaration du club quitté a conduit :

- d'une part, à ce que l'accord de l'US Bas Vivarais, club quitté, ne soit pas sollicité, alors que celui-ci était obligatoire s'agissant d'un changement de club, en application de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF ;
- d'autre part, ces 2 joueurs en cause obtiennent une licence de nouveaux joueurs, alors qu'ils auraient dû obtenir une licence de joueur mutation hors période ;

Considérant que le FC Aubenas, lors de cette rencontre de championnat Seniors D4, a donc aligné les joueurs GERACI Cesar Illiasse et NABET Abdelghani au moyen d'une licence irrégulière.





D'une part ces joueurs ont participé à la rencontre sus citée auraient dû jouer avec une licence « mutation hors période »

D'autre part lors de cette rencontre, les joueurs ROUHA Smail licence n°1425325871 et MEHDI Mustapha licence n°2598669826 ont une licence avec le cachet mutation hors période.

En conséquence, l'équipe de FC Aubenas était composée de 4 joueurs avec le cachet mutation hors période. Attendu que dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six, dont deux maximum ayant changé de club hors période normale (article 42 des règlements sportifs du District.

Par ces motifs, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC Aubenas et reporte le gain de la rencontre à l'équipe l'US Bas Vivarais ;

En application des articles 16 des Règlements du District :

FC Aubenas 1: - (moins) 1 point, 0 But

US Bas Vivarais: 3 points, 3 buts

Le compte du club de FC Aubenas sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

La secrétaire
Marie Noelle FLANDIN





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du 21/10/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match.**
- **Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le Club adverse et l'arbitre de la rencontre

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI** :
- **NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCEDER A VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCEDURE SUR LA PAGE D'ACCEUIL DU DISTRICT.**

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec l'adresse officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous



Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton

2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



<input type="checkbox"/>	Catégorie
<input checked="" type="checkbox"/>	Libre / Senior
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior F

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club et de la feuille de match.



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable délégation : Éric THIVOLLE
- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :

En coupe René GIRAUD le 3^{ème} tour aura lieu le 14 et 15 décembre

En coupe Xavier Bouvier le 2^{ème} tour aura lieu le 14 et 15 décembre.

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Le tirage de la Coupe Vétérans a été tiré. Le 1^{er} tour aura lieu le vendredi 15 novembre suite au report de la 1^{ère} journée.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1^{er} match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

L'équipe du FC Rambertois 1 est exempt pour ce premier tour.

- Responsable Foot diversifié :

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion électronique du 21/10/2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -RAPPEL DE L'ARTICLE 75 DES REGLEMENTS SPORTIFS DU DISTRICT

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

- US VALLEE JABRON :
 - U7 Futsal le 18 Janvier 2025,
 - U9 Futsal le 18 Janvier 2025,
 - U11 Futsal le 19 Janvier 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu.

Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Prochains Plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Merci de penser à envoyer la fiche bilan plateau avant le mercredi qui suit le plateau.

Les calendriers sont mis en ligne sur le site du District.

Modifications :

PROMOTION :

Poule D : Ajout de LARNAGE 1.

ESPOIRS :

Poule B : Ajout SARRAS 3 le 9 novembre 16 novembre et 23 novembre.

Poule C : Ajout SARRAS 3 le 7 décembre et 14 décembre.

Poule G : Ajout de BREN 3.

BOURGEOIS

Poule K : Ajout LIVRONS 5 le 14 décembre.

Poule L : Ajout LIVRON 5 le 9 novembre et le 16 novembre.

le 7 décembre LIVRON accueil le plateau à la place de C des Jeunes de SAILLONS.

Poule M : Ajout LIVRON 5 le 23 novembre.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau prendre contact avec les clubs participants pour inversion du lieu

Rappel : Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil.

Prochains Plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEOIS.

Prochains plateaux : Samedi 09 Novembre 2024 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Festival PITCH U13 :

Les plateaux de 2^e Tour du festival PITCH U13 n'ayant pu avoir lieu le 19/10/24 seront joués pour le 02 Novembre au plus tard, à une date à définir, convenue avec les clubs participants. Si les installations du club recevant ne sont toujours pas en mesure de recevoir ce plateau, alors un club support sera trouvé dans l'ordre des visiteurs parmi les participants.

Coupe CHARLES ANDRE:

Les plateaux de 1^{er} Tour de la Coupe Ch ANDRE n'ayant pu avoir lieu le 19/10/24 seront joués pour le 02 Novembre au plus tard, à une date à définir, convenue avec les clubs participants. Si les installations du club recevant ne sont toujours pas en mesure de recevoir ce plateau, alors un club support sera trouvé dans l'ordre des visiteurs parmi les participants.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE JP QUINTIN :

Les rencontres du 1^{er} Tour non jouées le Dimanche 20 Octobre 2024 sont reportées au 03 Novembre 2024, sauf la rencontre ESP HOSTUN - GF HERMITAGE TOURNON reportée au 01/12/2024.

COUPE Gilbert PESTRE :

Les rencontres du 1^{er} Tour non jouées le Dimanche 20 Octobre 2024 sont reportées au 03 Novembre 2024, sauf la rencontre FC PEAGEOIS – Ent BOURG ARGEN/St JULIEN reportée au 17/11/2024.

Brassage

Poule E : La rencontre de la journée 4 du 13/10/2024, FC BG LES VALENCE – FC PEAGEOIS est programmée le 03/11/2024.

Poule I : La rencontre de la journée 3 du 13/10/2024, US VALS – FC VALLON est programmée le 24/11/2024.

U15 Brassage :

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière journée de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE Ch VIVIER BOUDRIER : Les rencontres non jouées le 19 Octobre sont reprogrammées à compter du 26 Octobre. Les clubs sont priés de consulter leur programme.

D1 :

Les rencontres de la journée 2 du 21/09/2024 en retard sont programmées le 02/11/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 05/10/2024 en retard sont programmées le 16/11/2024.

D2 :

Les rencontres de la journée 2 du 21/09/2024 en retard sont programmées le 02/11/2024 ou le 14/12/2024.

Les rencontres de la journée 4 du 05/10/2024 en retard sont programmées le 16/11/2024.

Brassage

Poule A : La rencontre de la journée 3 du 12/10/2024, AS DOLON - PLATEAU ARDECHOIS est programmée le 30/11/2024.

Poule C : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, ESP HOSTUN – US HAUTERIVES est programmée le 02/11/2024.

Poule D : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, Ent ECA ACE – VALENCE FC est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, JS ST PAUL – BBRM 2 est programmée le 03/11/2024.

Poule E : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, FA LE TEIL MELAS – ES MALISSARD est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 3 du 05/10/2024, FA LE TEIL MELAS – ES MALISSARD est programmée le 11/11/2024.

Poule F : La rencontre de la journée 4 du 12/10/2024, CO CHATEAUNEUF RHONE – US VALLEE JABRON/FCV 2 est programmée le 02/11/2024.

Poule G : La rencontre de la journée 1 du 21/09/2024, US HAUTES CEVENNES – AS BERG HELVIE est programmée le 30/11/2024.

La rencontre de la journée 2 du 28/09/2024, FC ST RESTITUT – FC ROCHEGUDE est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 3 du 05/10/2024, FC AS BERG HELVIE – FC VALLON est programmée le 30/11/2024.

Coupe GAMBARDELLA :

Félicitations aux clubs AS BERG HELVIE, AS SUD ARDECHE et US DAVEZIEUX pour leurs qualifications pour le 5^e Tour.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BG ST ANDEOL est programmée le 14/12/2024.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 14/12/2024.

Journée 4 : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, GF HERMITAGE TOURNON – US VALLEE JABRON est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, OL SALAISE RHODIA – US MONTELMAR est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, PIERRELATTE – ES BOULIEU est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, FC MUZOLAIS – AS CHAVANAY est programmée le 02/11/2024.

U20D2:

Poule A : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FOOT MONT PILAT – US 2 VALLONS est programmée le 02/11/2024.

Poule B : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS ST MARCEL VALENCE – FC BG LES VALENCE est programmée le 02/11/2024.

Poule D : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC EYRIEUX EMBROYE – Ent BERG HELVIE RUOMS est programmée le 26/10/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE 2 – FA LE TEIL MELAS est programmée le 02/11/2024.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, Ent BERG HELVIE RUOMS – FC EYRIEUX EMBROYE est programmée le 09/11/2024.

Les rencontres de la journée du 09/11/2024 de la poule D sont reprogrammées le 16/11/2024.

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 11

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc...), vous devez IMPERATIVEMENT prendre contact directement et VERBALEMENT, avec le ou les arbitres désignés afin de les informer des modifications (le listing des arbitres est à votre disposition sur simple demande au District et a aussi été envoyé sur la boîte mail des clubs).

Ce week-end, trois arbitres se sont déplacés pour rien et leurs déplacements seront imputés sur les comptes des clubs concernés.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis, pourtant les consignes ont bien été données lors de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider.

L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées aux personnes concernées si cela ne s'améliore pas.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 26 & 27/10/2024

- **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43)**

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

RATTRAPAGE TEST TAISA

Dernier rattrapage de l'année le samedi 02 novembre 2024 à Étoile Sur Rhône (Synthétique)

Rendez-vous à 10h

Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.

Stylo obligatoire pour les arbitres convoqués

Liste des arbitres convoqués :

BENLABIED	YONI	JAD
BILLON	JULES	JAD
BOUSHABA	JASMINE	JAD
CHAVANT	TITOUAN	JAD
DE CILLIA	BRAYAN	JAD



FARDADIS	NAWFAL	JAD
GIRY	MAELY	JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	JAD
MARMI	AIMEN	JAD
POLATOGLU	TALIP	JAD
JUSTIN	ALEXIS	D2
VIOUGEAS	VINCENT	D2
BAGHOUGH	AZIZ	AA
BEATTIE	ELLIOT	AA
CHABBAT	MAURICE	AA
LOMBARD	LOIC	AA
MONTROT	MICHAEL	AA
PEGUET	CHLOÉ	AA
PERDRIOLE	RAPHAEL	AA
ROUBI	FRÉDÉRIC	AA
WEBER	STÉPHANE	D3
AMEUR	ZOUHAIER	D4
AMROUNE	SAMIR	D4
BARBOSA	LAURENT	D4
BORNIER	INGRID	D4
DADDA	DJILLALI	D4
EL ETTALSSI	HAMEZA	D4
GHARIBIAN	STÉPHANE	D4
GODET	CÉDRIC	D4
HARDI	OTHMAN	D4
HERMANN	MAGALIE	D4
MAGNET	DORIAN	D4
MONBRUNO	KINTH	D4
NAICH	MOSTAFA	D4
SALAKA	NIHAD	D4
VALENCONY	ANDRÉ	D4
VERRECHIA	LAURENT	D4
WADJIB	IMRANE	D4
ZEROUALI	OUALID	D4



LE DÉPARTEMENT





REUNIONS TECHNIQUES DECENTRALISEES DES ARBITRES

Ci-dessous, les informations sur les lieux et horaires pour les réunions techniques décentralisées.

La présence est facultative. Cependant, votre présence vous rapportera 3 points bonus pour votre classement en fin de saison.

Il ne faut suivre qu'une seule des 3 réunions.

- La première se déroulera le **lundi 18 Novembre** à Châteauneuf du Rhône, à la salle polyvalente (salle du Haut) située à l'adresse suivante : Chemin de la Graveline.
- La seconde se déroulera le **mardi 19 Novembre** à Sarras, à la salle de réception du club, située à l'adresse suivante : Rue du Champ de l'Homme.

La réunion débutera à 19h30 et se terminera à 21h30. Le club local nous proposera un temps convivial pour clôturer la soirée technique.

- La dernière réunion se déroulera le **samedi 30 Novembre** au siège du District Drôme-Ardèche de Football. Début de la réunion à 9h30 et fin à 11h30. Le DDAF proposera un temps convivial pour clôturer la matinée technique.

Pour ces réunions, merci de vous munir d'un stylo.

Ces réunions s'adressent à l'ensemble des arbitres de notre District, stagiaires, assistants, féminines, jeunes et adultes.

En espérant vous voir nombreux pour ce temps technique.

RAPPORTS TUTORATS ADULTES ET JEUNES

Suite à quelques petits problèmes de début de saison. Le CTDA et le Secrétaire, dans un accord commun, vous demandent **DESORMAIS** de bien vouloir envoyer votre Rapport de Tutorat en **WORD** et en **PDF** aux adresses suivantes " arbitres@drome-ardeche.fff.fr " et " bprotoy@drome-ardeche.fff.fr ". Ceci afin de faciliter la réception et l'envoi aux intéressés.

Le Rapport doit être fait informatiquement et envoyé via un PC fixe ou Portable et non via un téléphone portable, car certains ne permettent pas de l'envoyer dans sa conformité.

Nous vous remercions par avance.

MODIFICATION DU CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

OCTOBRE

Sa 26 : FIA Jeunes & Adultes – Guilhaud- Granges (DDAF) – 9h30 à 12h30

NOVEMBRE

Sa 02 : Rattrapage Tests Physiques – Étoile Sur Rhône (Synthétique) – 10h à 11h





Lu 18 : Réunion Technique Décentralisée – à définir (secteur sud) – 19h30 à 21h30

Ma 19 : Réunion Technique Décentralisée – à définir (secteur nord) – 19h30 à 21h30

Sa 30 : Réunion Technique Décentralisée – Guilherand-Granges (DDAF) (secteur centre) – 9h30 à 11h30

DÉCEMBRE

*** Sa 07 : Recyclage AA + FEMININES (Toutes catégories) - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h**

JANVIER

*** Sa 18 : Recyclage D1/D2- Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 18h**

Sa 25 et Ve 31: FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

FÉVRIER

Sa 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Sa 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand- Granges (DDAF) –

*** Sa 08 : Recyclage D3 - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h**

Sa 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Sa 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lu 24 au Je 27 : FIA Jeunes & Adultes – Chatuzange le Goubet – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

MARS

Sa 01 : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand- Granges (DDAF) – 9h30 à 12h30

Sa 15 : Recyclage D4 - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h

Sa 29 : Rattrapage Recyclage - Guilherand-Granges (DDAF + Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Ve 23 : FIA Jeunes & Adultes – Guilherand-Granges (DDAF) – Séance 8 – 19h à 23h

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Lorsqu'un arbitre est absent (hors indispo réglementaire) celui-ci devra envoyer un justificatif d'absence dans un délai de 7 jours à la boîte mail arbitre, sinon le règlement intérieur sera appliqué.

CANDIDATURES POUR PREPARATION DE LA LIGUE

Vous avez jusqu'au **30 Octobre** pour faire acte de candidature afin de préparer la théorie de ligue.

Comment ?... Adresser un mail à Baptiste (bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) et à la boîte mail arbitres en copie (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) en **motivant** votre candidature.





Chaque candidature sera ensuite examinée et validée ou non par la Commission Départementale des Arbitres, début novembre.

Pour les seniors, il faut être âgé de moins de 39 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en D1 ou D2.
Pour les jeunes, il faut être âgé de moins de 20 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en U20 ou en U17.

Liste des candidatures à ce jour :

DJERIDI Idriss – HAVARD Clément – BADAD Amine

COURRIERS DES ARBITRES

- **PINTO Patrick** : Courriel lu et noté.
- **AROUI Iliès** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **DEMIR Ismayil** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement.
- **LEPERT Xavier** : Courriel lu et noté.
- **EL METTALSSI Hameza** : Courriel lu et noté. Transmis au CTDA
- **ALEND A David** : Courriel lu et noté.
- **FRAISSE Sacha** : Envoi du certificat médical. Bon rétablissement
- **ZOUINE Khalid** : Courriel lu et noté.
- **SAGNIER Bastien** : Courriel lu et noté.
- **COURSANGE Thierry** : Courriel lu et noté.
- **BOUKABOUS Nadir** : Courriel lu et noté.
- **MANGIN FRAPPA Louis** : Courriel lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **US PONT LA ROCHE** : Courriel lu et noté.
- **AS VEORE MONTISON** : Courriel lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT

